



La menace des scolytes

Malgré les pluies du mois de mai, les fortes chaleurs de juin ont favorisé l'activité des scolytes. Ce petit coléoptère de moins de 5 mm ravage les épicéas depuis 2018.

L'insecte perce l'écorce et creuse des galeries pour pondre. Ces dernières entravent la circulation de la sève ce qui conduit souvent à la mort de l'arbre. Certains épicéas parviennent à produire beaucoup de résine pour empêcher l'intrusion des

insectes. Malheureusement, les populations de scolytes étant de plus en plus importantes, la pression sur les arbres augmente et les survivants sont de plus en plus rares, même chez les individus sains.

Il est donc capital que les propriétaires forestiers contrôlent régulièrement leurs peuplements d'épicéas pour intervenir le plus rapidement possible en cas d'attaque de scolytes.

Les premiers signes étant des écoulements de résine, issus de petits trous, souvent entourés de sciure, rousse les troncs.

Les ravages causés

Les scolytes profitent dans un premier temps du bois déperissant (coupé et laissé sur place, chablis, bois mourant sur pied...) et des arbres les plus fragiles (avec blessure, souffrant de la sécheresse...) puis s'attaquent aux épicéas environnants. Un mètre cube de bois scolyté engendre environ 30.000 insectes ravageurs.

Comment s'en prémunir ?

Même s'il existe des prédateurs naturels du scolyte dans le Grand Est, dont un, appelé clairon formicaire, la population de ce coléoptère, cependant, est loin d'être suffisante pour stopper la progression des scolytes. Il est donc important de sortir des massifs forestiers les bois attractifs cités plus haut, lorsque cela est pos-



Le scolyte, un petit insecte ravageur.

sible. Lorsqu'un peuplement est attaqué, seul l'exploitation et l'évacuation des bois de la forêt peut limiter la propagation des insectes.

Afin de faciliter cette dernière et l'évacuation des bois scolytés, l'État a mis en place des aides au transport de bois.

Des conseils sur la gestion de la forêt

Sur le pays de Bitche, il est également possible pour les propriétaires forestiers de se faire conseiller gratuitement dans la gestion de leur forêt. Ce programme appelé Valorisation du Bois et du Territoire, porté par la

Chambre d'agriculture de la Moselle, est accessible quelle que soit la taille du massif.

Outre la planification de l'exploitation des bois scolytés, la Chambre d'agriculture peut conseiller les propriétaires sur le reboisement qui s'en suit et sur toutes autres actions : entretien, sylviculture, déserte, amélioration foncière...

Yann CHABROL,
technicien forestier

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agronomie-environnement
Tél. 06 29 33 53 35
yann.chabrol@moselle.chambagri.fr



Galerées creusées par les scolytes et leurs larves.

Comptes associés mal gérés : une bombe à retardement !

Pour beaucoup, les comptes associés et leur fonctionnement sont encore bien obscurs. Gérés de loin, ils peuvent devenir de véritables bombes à retardement financières et patrimoniales.

Près d'une ferme sur deux fonctionne sous la forme de société d'exploitation agricole. Les mouvements entre la société et les associés sont enregistrés dans les comptes associés, qui peuvent alors être considérés comme des «boîtes noires» de la vie de la société.

Ces boîtes noires enregistrent de vrais mouvements financiers : prélèvements courants pour les besoins privés, prélèvements exceptionnels (remboursements de prêts privés), paiement des cotisations sociales, règlement des fermages, apports éventuels

des associés sur le compte de l'exploitation.

Les comptes associés sont des «boîtes noires»

En parallèle, des mouvements purement comptables sont enregistrés : «rémunérations du travail», affectation du résultat de l'exercice précédent, mises à disposition, écritures de régularisation. Difficile de s'y retrouver dans le décalage entre les mouvements réels et virtuels...

L'assemblée générale de la société devrait être le moment opportun pour «analyser» et comprendre le contenu des boîtes noires, et surtout suivre leur évolution dans le temps. Faute de temps et d'envie, et quelquefois par peur d'affronter des réali-

tés qui dérangent, la mise à plat annuelle des comptes associés est relayée à plus tard.

Bombes à retardement en puissance...

Le montant des comptes associés et leur évolution maîtrisée révèlent une gestion cohérente des rapports entre la société et ses associés. Des évolutions mal surveillées se traduisent par des comptes associés fortement créditeurs (la société me doit) ou débiteurs (je dois à la société)... Il faudra en tirer les conséquences lors des moments clés de la vie de l'exploitation et des associés : installation, sortie en cours d'activité, retraite, ruptures familiales, décès, regroupement.

Lors de ces moments clés, les comptes associés doivent être «mis sur la table» et réglés. N'oublions pas que d'un point de vue juridique, le montant des comptes est exigible ou redevable immédiatement ! Cela peut fragiliser la société, voir la mettre en péril si ses capacités financières ne permettent pas de faire face au remboursement demandé... Des associés peuvent quitter la société avec rien, voire moins que rien...

En résumé, les comptes associés sont comme «le lait sur le feu» : ils doivent être surveillés et gérés de près chaque année pour éviter les débordements.

Cet accompagnement peut être réalisé par un conseiller d'entreprise



de la Chambre d'agriculture et un de ses collègues juristes : n'hésitez pas à les solliciter pour éviter les mauvaises surprises...

Christophe MARCONNET,
responsable du service
économie - conseil d'entreprise

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service économie - conseil d'entreprise
Tél. 03 87 66 04 41
christophe.marconnet@moselle.chambagri.fr